



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13644</b>	<b>De M. Jacques Bompard</b> ( Non inscrit - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité des territoires et logement		<b>Ministère attributaire</b> > Cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > baux	<b>Tête d'analyse</b> > baux d'habitation	<b>Analyse</b> > réglementation. réforme.
Question publiée au JO le : <b>18/12/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>02/04/2013</b> Date de renouvellement : <b>09/07/2013</b> Date de renouvellement : <b>22/10/2013</b> Date de renouvellement : <b>28/01/2014</b> Date de renouvellement : <b>20/05/2014</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les problèmes de logement que connaissent les français. En effet, le parc immobilier français est en crise. Le nombre de logements inoccupés est estimé à 1,5 million et 2,5 millions de personnes seraient désireuses d'accéder à la location et à la propriété. Néanmoins, plutôt que d'user de la coercition, il lui demande s'il ne serait pas plus opportun d'assouplir le régime des baux d'habitation. Dans son édition du 28 novembre 2012, Le Monde fait état d'un propriétaire obligé d'entamer une grève de la faim car ses locataires abusifs et dilatoires l'ont placé dans une grave situation de détresse économique. Il lui demande donc s'il ne vaudrait pas mieux simplifier les rapports entre les bailleurs et les preneurs, plutôt que de mettre en place une politique coercitive qui risque d'inciter les français à ne plus investir dans l'immobilier.